

Affaire familiale

Par **berni**, le **28/02/2016** à **14:32**

bonjour.

ma question est la suivante:

mon épouse avec qui j ai deux enfant veux me refuser mon droits de visite pour aucune raison valable a mon sense et nous avon rendez vous pour une conciliation a l amiable devant jaf pour un future divorce et pour qu'il prenne une decision sur un éventuel droits de visite en attente du divorce...mon ex épouse ma prévenus de ce rendez vous devant le jaf deux heur avant je n est pas reçu de courrier et d après le juge j aurait du etre prévenue par huisier mes cela n a pas était le qu a ...donc je me suis présenté sent document de defence sent avocat contrairement a elle qui a préparé son entretien en présence de sont avocate... ma question et t il possible de faire quelque soit le délibéré qui doi arrivé faire annuler cette decision pour vise de procédure ou autre raison du faite de pas avoir était préparé contrairement a elle et sont avocate qui ont tenté de faire pencher la balance de leur cotée ...le juge confire que la notification ne ma pas était adressée par l huissier qui dis ne pas m avoir trouver cher moi ,forcément je travail...

merci de pouvoir me donnée une réponse qui pourrai me permettre un recoure pour pouvoir me présente avec mon avocat et tous les document qui me permetron une meilleur defencemerci a vous..

Par **Camille**, le **28/02/2016** à **15:25**

Bonjour,

1°) Elle est où, exactement, votre question ?

2°) Faites un (très) gros effort sur votre français pour rendre votre cas plus compréhensible ;

3°) Dans votre cas, prenez contact avec un avocat spécialisé en matière de divorce et connaissant bien le droit algérien ;

4°) Juristudiant est un forum d'étudiants en droit qui n'a pas pour vocation de répondre à des demandes de consultations juridiques gratuites (voir la Charte du forum, point n°6).